

# **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 17 janvier 2014, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM. Jean-Luc DURAND, Maire, Monique REY, François OUVRARD, Annick PIERS, Olivier HERVÉ, Christine BURCKEL, Jean-Paul DAVID, Fabienne BARDON, Dominique THIBAUD, Adjoint, Pierre TRIPON, Pascal BRISON, Jean-Claude BODIGUEL, Véronique BARBIER, Isabelle JOLY (20h10), Annie ROCHEREAU-PRAUD, Didier DAVAL, Corinne ROULEAU, Serge DREAN, Michèle MENGANT, Jean-Pierre HURTAUD, Patrick GIRARD, François MONDON, Carmen PRIOU, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Annie PÉTILLON, pouvoir à Mme Monique REY ; Mme Guénola BOURDON, pouvoir à Mme Fabienne BARDON ; M. Arnaud LOISON, pouvoir à Mme Corinne ROULEAU ; Mme Danielle MORIN, pouvoir à M. Jean-Luc DURAND.

## **ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE** : Mme Annick PIERS est élue secrétaire de séance.

**ASSISTANTE** : Mme Mylène BOULAY, Directrice des services  
Mme Catherine ROZE-HERRAULT, Responsable pôle administratif

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Il soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la séance du 17 décembre 2013. Aucune remarque n'est formulée sur ce compte rendu qui est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

## **1. FINANCES – GESTION DU PERSONNEL**

---

### **1.1. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE**

Monsieur François OUVRARD, Adjoint aux Finances, rappelle que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (art. L. 5211-36 du code général des collectivités territoriales).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération transmise au préfet.

## A- COMMUNE

### FONCTION 0 – SERVICES GÉNÉRAUX DE L'ADMINISTRATION

#### - POPULATION :

Population officielle INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2014 (base janvier 2011) : 4 997 habitants  
Population estimée par les services, extrapolée en fonction des variations de l'État-civil et des nouveaux logements mis en service : 5 400 habitants  
(Pour rappel, recensement INSEE – Janvier 2012 : 5 160 habitants)

#### - ÉTAT DE LA DETTE :

Sans emprunt nouveau : annuités stables en 2013  
Baisse de l'endettement par habitant les années suivantes si pas de nouveaux recours à l'emprunt : 405 € en 2014 / 451 € en 2013.

#### - SUBVENTIONS VERSÉES :

176 766 € versés pour 2013 - montant stable sur les deux dernières années.

#### - DOTATIONS :

État : en progression, liée à l'évolution de la population

*Monsieur François OUVRARD ajoute qu'une partie des droits de mutation revient à la commune en cas de vente immobilière. La baisse du montant est le reflet du ralentissement du marché de l'immobilier (mutations).*

*Monsieur le Maire rappelle que l'État va réduire de 5 % en 2014 et d'autant en 2015 les dotations forfaitaires de solidarité rurale et nationale de péréquation. Il serait même envisagé une réduction encore plus significative en 2015. La commune devrait être moins impactée que d'autres si la population augmente.*

#### CCEG : chiffres stables

*Monsieur le Maire explique que l'attribution de compensation décroît. Elle est figée dans le temps et diminue quand il y a des transferts de charges au bénéfice de la Communauté de communes, par exemple pour le Sydela. En 2014, elle devrait être stable. En 2015, elle sera orientée à la baisse à cause de la prise de compétence PLUI et Culture.*

*En ce qui concerne la DSC part principale, la redistribution est faite en fonction de critères de solidarité. Elle sera amputée en 2014 par le financement des nouvelles charges liées au projet culturel de territoire qui seront supportées par les communes. Quant à la DSC part complémentaire, elle est calculée en fonction de l'effort fait sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse.*

#### - ALLOCATIONS COMPENSATRICES :

Montée en puissance du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales)

#### - EFFECTIFS MUNICIPAUX :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014 : 54,6 équivalents temps plein, en légère progression. Effectifs qui progressent raisonnablement

*Monsieur le Maire rappelle que le personnel qui travaille à l'agence postale est du personnel communal. La commune met à disposition des locaux, du personnel et la Poste vient y mettre son enseigne. Il y a inéquité flagrante entre les contribuables sur le territoire français car l'indemnité versée est minime.*

#### - PLAN PLURIANNUEL :

Achat barnum, travaux de réfection aux ateliers municipaux, informatique, vidéosurveillance des bâtiments publics, fin des aménagements intérieurs de la Mairie, réserves pour acquisitions foncières, agrandissement du cimetière à prévoir.

## FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT FORMATION

### - ÉVOLUTION DES 3 – 16 ANS :

En hausse : 1 242 enfants dont 700 scolarisés dans les écoles élémentaires ; 80 naissances

### - RÉPARTITION DES EFFECTIFS PAR ÉCOLE :

Stabilité des effectifs ; en hausse à la Futaie (évolution liée à la carte scolaire, le « Sud » se développe plus que le « Nord » de la commune avec la création de nouveaux lotissements).

### - FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES :

Stabilité des dépenses de fonctionnement des écoles publiques ainsi que de la participation versée à l'école Saint-Joseph.

### - FONCTIONNEMENT DES RESTAURANTS SCOLAIRES :

Fréquentation en hausse dans les deux restaurants.

Beaucoup plus de petits, ce qui nécessite du personnel supplémentaire et explique l'augmentation des frais de personnel

### - PLAN PLURIANNUEL :

Remplacement de la chaudière et éclairage entre les deux bâtiments à l'école Robert-Desnos ; informatique, jeu de cour, câblage informatique, éclairage, film verrière, accessibilité à l'école de la Futaie.

Fin des travaux extérieurs au RMS des Cent Sillons (enrobés, couverture local poubelle) et étude de faisabilité extension du RMS à la Futaie

## FONCTION 3 – CULTURE

### - FONCTIONNEMENT BIBLIOTHÈQUE :

Augmentation des frais de personnel (renfort)

### - RÉSERVATIONS DES SALLES :

Fréquentation en hausse pour les Cèdres et Complexe dont une majorité de locations gratuites (mises à disposition aux associations)

Recettes stables

### - PLAN PLURIANNUEL :

Achat en VEFA de la médiathèque, réalisation d'une salle multifonction à Bellevue, travaux d'entretien aux Cèdres, au Complexe et aux locaux associatifs route de de la Chapelle

## FONCTION 4 – SPORT ET JEUNESSE

### - ACCUEIL DE LOISIRS : 52 180 heures (+4,5%)

Dépenses et recettes stables

### - ANIMATION JEUNESSE : 8 930 heures, 93 jeunes inscrits à ce jour

Fréquentation en baisse (-12%)

*Monsieur Dominique THIBAUD explique que le mode de comptage des heures de présence a été modifié par la CAF. Il n'y a quasiment plus de jeunes le samedi car ils sont captés par d'autres activités. La désaffection a pu être amplifiée avec l'arrivée du Lila Premier. Par contre, les soirées thématiques sont plus rassembleuses.*

*Monsieur le Maire ajoute que cette baisse de fréquentation dépend aussi des « leaders » dans les classes d'âge. Il faudrait éventuellement envisager une autre approche pour les 14-16 ans dans la Maison des Jeunes. Quant à Lila Premier, la mise en service ne date que de septembre donc l'effet est à examiner sur 2014.*

- PLAN PLURIANNUEL :

Travaux d'entretien au complexe sportif, création d'un bike park, système de pointage des enfants, achat de petit matériel

## FONCTION 6 – FAMILLE

- MULTI ACCUEIL : 36 750 heures (+ 14,5 %)

*Monsieur le Maire salue la qualité de gestion et l'optimisation de cette structure.*

- RAM :

Fonctionne bien ; augmentation du temps de travail de l'agent en 2013

- ACCUEIL PÉRISCOLAIRE : 39 827 heures, en augmentation de 18%

Toujours plus d'enfants ; Service qui s'équilibre

- PLAN PLURIANNUEL :

Achats de mobilier et petits matériels, système de pointage des enfants, fin des travaux aux Farfadets

## FONCTION 8 – AMÉNAGEMENTS ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

- PLAN PLURIANNUEL :

Eclairage public, continuité des liaisons douces, passerelle jardins d'Ashton-Keynes, travaux de voirie y compris ceux sous maîtrise d'œuvre CCEG (tourne à gauche aux Tunières, lotissements Cormier et Bocage, PVR), signalétique

*Monsieur le Maire rappelle que l'éclairage public est réservé aux zones à forte densité de population ou lié à la sécurité (arrêt bus notamment). Il ne peut pas y en avoir partout, d'autant que c'est contradictoire avec l'Agenda 21 qui préconise la réduction de la pollution lumineuse et les économies d'énergie.*

## COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE

RÉSULTAT DE CLÔTURE PROVISOIRE :

- Fonctionnement : 759 978,64 €

- Investissement : 1 036 849,96 €

## FISCALITÉ

- ÉVOLUTION DU TAUX DES TAXES : + 0,5% en 2013

Progression des bases

Les taux communaux sont en dessous de la moyenne départementale.

*Monsieur François OUVREARD fait remarquer qu'en cas de besoin de recettes supplémentaires, l'une des seules solutions reste le levier fiscal.*

- VALEUR LOCATIVE MOYENNE :

Située au-dessus de la moyenne intercommunale

Parc habitat plus récent et plus important que dans la plupart des communes de la CCEG

- VARIATION DES BASES NOMINALES ET DES TAUX COMMUNAUX :

Evolution des bases nominales fixée par la Loi de Finances chaque année. Cette année, elle est évaluée à 0,9% (1,8% en 2013).

Par solidarité, évolution des taux de 0,5% en 2013 afin que la CCEG puisse faire évoluer ses propres taux

- HYPOTHÈSES DE FISCALITÉ :

Comme pour 2013, évolution proposée de 0,5%

*Monsieur le Maire explique que le budget reste volontariste. La dynamique de progression est assurée sur 2-3 ans en recettes, en limitant l'augmentation de la fiscalité à la solidarité communautaire eu égard au principe actuel de liaison des taux. C'est le résultat du travail de l'équipe du mandat précédent et d'une croissance à peu près maîtrisée. Il s'agit de trouver le bon compromis, tout en ayant une croissance des richesses, sans trop attendre de l'État, de la Région ou de la CCEG.*

## **B- ASSAINISSEMENT**

### **COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire**

RÉSULTAT DE CLÔTURE PROVISoire :

- Exploitation : 783 687,52 €

- Investissement : 362 751,20 €

- ÉVOLUTION DU RÉSEAU ET DES ABONNÉS :

18 134 m de réseau, 1 007 abonnés en 2012

- ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'EAU :

91 275 m<sup>3</sup> d'eau consommés, soit une moyenne par abonné de 90,64 m<sup>3</sup>

Volume traité : 158 793 m<sup>3</sup>

Problème récurrent d'eaux parasites

*Monsieur le Maire ajoute que l'on constate un delta qui augmente entre l'eau consommée et les mètres cubes traités par la station d'épuration. Les eaux parasites sont soit d'origine naturelle, soit issues d'erreurs de branchement. Avant la fin du mois de mars, des membres des commissions Travaux, Urbanisme, Finances, avec l'appui technique des Services, s'attachera à approfondir le suivi du contrat d'affermage qui prévoit des expertises du réseau pendant toute la durée du contrat. Celui-ci est de 12 ans et il reste encore 6 ans à courir.*

*Monsieur François MONDON trouve cela très grave. Au vu du volume d'eaux parasites, il se demande si la commune n'a pas de moyens de coercition pour faire payer le préjudice, sans parler des travaux à engager.*

*Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue avec le fermier dans quelques jours. Apparemment, il aurait mené des inspections sur des secteurs peu problématiques. Selon les postes de comptage, il est possible de zoner les endroits à problèmes. Il va lui être demandé un rapport très précis de ce qui a été contrôlé. Le fermier a la responsabilité du réseau, mais pas le raccordement des maisons au réseau.*

- PLAN PLURIANNUEL :

Études (assainissement des villages prévus au plan d'assainissement) et travaux de réseaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE** du Débat d'orientation budgétaire tant pour le budget Commune que le budget Assainissement

## 1.2. PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur François OUVRARD, Adjoint aux Finances, rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales :

Article L.1612-1, modifié par Ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 - art. 3 :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.*

*L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.*

*Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.*

*Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »*

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2013 : 1 636 241,87 €  
(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 409 060,47 €.

Ceci concerne les nouvelles dépenses d'investissement (hors restes à réaliser) des chapitres 20, 21 et 23.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement ci-dessus désignées.

## 1.3. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur François OUVRARD, Adjoint aux Finances, explique que pour les besoins des services, dans le cadre de la pérennisation de trois emplois, il convient de créer :

- deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet ;
- un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet, 19h33min hebdomadaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**CRÉE** deux postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (19h33min hebdomadaires)

#### 1.4. SUBVENTION CLASSE DE DÉCOUVERTE

Monsieur François OUVRARD, Adjoint aux Finances, rappelle que le Conseil Municipal a voté le principe d'une subvention de 500 €/école/année scolaire pour des projets de classe de découverte en 2013 (Sorties patrimoine, découverte d'un milieu naturel, culturelles avec thématique européenne).

Il propose de reconduire ce dispositif pour 2014. En effet, deux projets répondant aux thématiques retenues par le Conseil Municipal viennent d'être présentés en Mairie :

- pour l'école Robert-Desnos : au Royaume-Uni (en lien avec le jumelage) ;
- pour l'école Saint-Joseph : dans le Massif Central (classe nature et environnement).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'allouer une subvention d'un montant de 500 € au titre de l'année 2014

- à l'école Robert-Desnos, pour son projet de classe découverte au Royaume-Uni
- à l'école Saint-Joseph, pour sa classe nature et environnement dans le Massif Central.

## 2. URBANISME

---

### - APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Monsieur Olivier HERVÉ, Adjoint à l'Urbanisme, rappelle la délibération du Conseil Municipal du 25 novembre 2013 décidant d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU, conformément aux dispositions des articles L 123-13, R 123-20-1 et R 123-20-2 du Code de l'Urbanisme afin de compléter l'article 6 de la zone Ua concernant les règles d'implantation par rapport aux voies et emprises publiques.

Il informe du contenu du porter à connaissance. Afin de favoriser des opérations de renouvellement urbain et de densification du centre-bourg, la commune est amenée à modifier le règlement de la zone Ua du PLU.

Il s'agit de :

- supprimer les obligations de recul par rapport au domaine public pour « les constructions à usage scolaire, sanitaire, hospitalier, aux constructions destinées à accueillir des services publics, aux constructions de logements locatifs sociaux, aux constructions de collectifs à usage d'habitat et aux constructions de locaux commerciaux et de services de plus de 100m<sup>2</sup> de SP.»
- d'autoriser les éléments techniques et de modénatures (type lucarne et chien assis) de taille modérée hors gabarit.

Les modifications proposées respectent les principes généraux de la loi, ainsi que l'économie générale du PADD. Elles ne réduisent pas les protections existantes et ne comportent pas de graves risques de nuisances. La procédure de modification simplifiée est donc adaptée à la mise en œuvre du projet.

Le porter à la connaissance, mis à la disposition du public, comprenait :

- Une note justificative et de présentation de la modification. Il s'agit d'un mini-rapport de présentation qui, à l'échelle des projets, permet d'exposer les objectifs, le contexte et les

motivations des évolutions envisagées ainsi que de présenter et de justifier les nouvelles dispositions du PLU.

- Les pièces du dossier concernées par la modification : présentation des dispositions réglementaires graphiques et écrites (avant et après modification) ainsi que les annexes éventuelles.

La mise à disposition du public a été effective en mairie pendant un mois, du 20 décembre 2013 au 20 janvier 2014, avec un registre permettant d'enregistrer les observations du public

Monsieur le Maire indique que, le porter à la connaissance du public relatif à la modification simplifiée étant achevé et qu'aucune observation n'ayant été déposée, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-13, R 123-20-1 et R 123-20-2,  
Vu la délibération du conseil municipal du 25 novembre 2013 prescrivant la modification simplifiée du PLU;

Considérant que le porter à la connaissance du public qui s'est déroulé du 20/12/2013 au 20/01/2014 inclus n'a fait l'objet d'aucune observation,

Considérant que la modification simplifiée du PLU est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Entendu l'exposé de Monsieur Olivier HERVÉ, Adjoint à l'Urbanisme,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du PLU de la commune de Grandchamp-des-Fontaines portant sur le règlement de la zone Ua

**DIT QUE** conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans la presse.

La présente délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa réception en Préfecture et de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité, à savoir l'affichage en Mairie et l'insertion dans la presse d'un avis d'information.

Le dossier de la modification simplifiée du PLU est tenu à la disposition du public à la mairie de Grandchamp-des-Fontaines aux jours et heures habituels d'ouverture.

La présente délibération, accompagnée du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Toutes les questions à l'ordre du jour ayant été abordées, Monsieur le Maire lève la séance.

M. Jean-Luc DURAND  
Maire

Mme Monique REY

M. François OUVRARD

Mme Annick PIERS

M. Olivier HERVÉ

Mme Christine BURCKEL

M. Jean-Paul DAVID

Mme Fabienne BARDON

M. Dominique THIBAUD

M. Pierre TRIPON

M. Pascal BRISON

M. Jean-Claude BODIGUEL

Mme Annie PÉTILLON

Mme Véronique BARBIER

Mme Guénola BOURDON

*Absente excusée*

*Absente excusée*

Mme Isabelle JOLY

Mme Annie ROCHEREAU-PRAUD

M. Arnaud LOISON

*Absent excusé*

M. Didier DAVAL

Mme Corinne ROULEAU

M. Serge DRÉAN

Mme Michèle MENGANT

M. Jean-Pierre HURTAUD

M. Patrick GIRARD

M. François MONDON

Mme Danielle MORIN

Mme Carmen PRIOU

*Absente excusée*

Affiché le 10 février 2014